

Septembre 2008

F



# CONSEIL

## Cent trente-cinquième session

**Rome, 17 et 18 novembre 2008**

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

1. En application de la Résolution 6/99 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session, le 13 novembre 1999, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
2. Aux fins de cette élection, les États Membres sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E) qui figurent sur le site web de la FAO:  
[http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl135/Index\\_en.htm](http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl135/Index_en.htm).
3. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2011 pour remplacer ceux dont le mandat finit le 31 décembre 2008, à savoir l'Algérie (Liste A); la Colombie (Liste C); la Finlande (Liste D); l'Italie (Liste D); la Slovénie (Liste E); et la République-Unie de Tanzanie (siège flottant, Liste A).
4. Les membres sortants sont rééligibles. Le siège flottant occupé par la Liste A pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008 passera à la Liste C pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.
5. On trouvera à l'Annexe A un formulaire de proposition de candidature. Les propositions de candidature doivent être soumises au Secrétaire général du Conseil au plus tard le **lundi 10 novembre 2008** à 12 heures. L'élection des six membres susmentionnés se déroulera lors de la cent trente-cinquième session du Conseil de la FAO.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

<b>Mandat expirant le</b>	<b>Élus par le Conseil de la FAO</b>	<b>Élus par le Conseil économique et social</b>
31 décembre 2008	Algérie (A) <sup>1</sup> Colombie (C) Finlande (D) <sup>2</sup> Italie (D) <sup>3</sup> République-Unie de Tanzanie (A) <sup>4</sup> Slovénie (E)	Indonésie (B) Japon (D) Mexique (C) Royaume-Uni (D) Ukraine (E) Zimbabwe (A)
31 décembre 2009	États-Unis (D) Pakistan (B) Pays-Bas (D) Pérou (C) Philippines (B) Zambie(A)	Belgique (D) <sup>5</sup> Cap-Vert (A) Fédération de Russie (E) Inde (B) Iran (B) Suède (D)
31 décembre 2010	Allemagne (D) Canada (D) Guinée (A) Haïti (C) Koweït (B) République dém. du Congo (A)	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Norvège (D) Soudan (A) Thaïlande (B)
31 décembre 2011		Angola (A) Chine (B) Guatemala (C) Japon (D) République tchèque (E) Royaume-Uni (D)

<sup>1</sup> L'Algérie a remplacé le Soudan le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

<sup>2</sup> La Finlande a remplacé la Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

<sup>3</sup> L'Italie a remplacé l'Autriche le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

<sup>4</sup> Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C de la manière suivante: Liste A (2000-2002), Liste B (2003-2005), Liste A (2006-2008) et Liste C (2009-2011).

<sup>5</sup> La Belgique a remplacé la Nouvelle-Zélande le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**ANNEXE A****FORMULAIRE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM**

---

À présenter avant le lundi 10 novembre 2008 à 12 heures

Au: Secrétaire général du Conseil  
Bureau B-202

Date: .....

Le délégué de ..... (État Membre de la FAO)

(Signature) .....

Propose la candidature de..... sur la Liste....1/

.....  
pour un siège au Conseil d'administration du PAM pour un mandat allant du  
1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le délégué de ..... (État Membre de la FAO)

(Signature) .....

accepte cette candidature.

---

1/ Insérer A, C, D ou E, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2009-2011 sont les suivants:  
1 de la Liste A, 2 de la Liste C (y compris le siège flottant), 2 de la Liste D et 1 de la Liste E.